



Sortie terrain des enfants de la Vallée du Gier. L'atelier recherche des petits bêtes.

rivière.
riverains.

CONTACT

Cellule rivière "Gier et affluents"
Maison du Pays du Gier
ZA du Bourdon
42400 Saint Chamond
Tél : 04 77 31 09 30
Fax : 04 77 22 69 92
Chargée de mission rivière :
Fabienne Dallard
f.dallard@agglo-st-etienne.fr
Technicien de rivière :
Julien Grimal
j.grimal@agglo-st-etienne.fr

Sensibilisation des scolaires

Saint-Étienne Métropole intervient au titre de sa politique de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires. Le but de ces opérations de sensibilisation est de susciter la réflexion sur l'importance de la ressource en eau, face notamment aux problèmes actuels qui la menacent : pollutions, utilisations abusives ou excessives ... Il s'agit également d'éveiller une prise de conscience de préservation de cette ressource d'un point de vue qualitatif et quantitatif : utilisation de l'eau, modes de consommation adaptés

aux besoins réels, prise en compte des impératifs environnementaux actuels et futurs.

Depuis plusieurs années, des animations sont proposées aux classes de cycle 2 et 3 (du CP au CM2). Dans le cadre de la mise en place du contrat de rivière, il est prévu d'étendre cette prestation aux communes du Rhône et de renforcer éventuellement le programme de sensibilisation et d'information proposé. Pour l'année scolaire 2007/2008, 17 classes ont participé à ce programme

de sensibilisation. Les animations s'inscrivent dans un projet de classe mis en place entre l'enseignant et les associations agréées par le Ministère de l'Éducation Nationale. Les interventions se déroulent en deux temps, d'abord en classe puis, au bord de la rivière.



Le cycle de l'eau, vu par les enfants

côté rivière le Gier

Magazine de la rivière _ Septembre 2008 _ Numéro 1

Vers un second
contrat de rivière
page 2

Une opération
coordonnée
sur le Gier
et ses affluents
page 4

La préservation et la restauration de nos rivières nécessitent l'effort de chacun.

Malgré l'amélioration notable de nos cours d'eau ces dernières années, de nouvelles actions devraient voir le jour prochainement grâce à un second contrat de rivière et à la définition d'un nouveau programme d'actions.

Dans l'attente de la concrétisation de ce contrat, les interventions continuent. Côté Loire, l'équipe rivière de Gier s'affaire quotidiennement sur le terrain pour couper les arbres, débroussailler, arracher les plantes envahissantes ou ramasser les débris, des interventions similaires pouvant être envisagées côté Rhône. Lorsque les travaux sont plus lourds, la collectivité fait appel à des entreprises spécialisées.

Ces travaux permettent de minimiser les risques en particulier d'inondation tout en tenant compte du fonctionnement naturel de nos rivières.

Vous êtes également acteurs de l'environnement et participez à la gestion de l'eau à travers vos gestes quotidiens.

M. CROZET

Vice Président de
Saint-Étienne
Métropole
Maire de Doizieux

Mme D'ANIÉLOROSA

Présidente du Syndicat
Intercommunal du Gier
Rhodanien
Étue de Givors

Saint-Étienne Métropole

Service Environnement
35 rue P et D Ponchardier
BP 23
42009 Saint-Étienne Cedex 02
Téléphone : 04 77 34 53 80
Télécopie : 04 77 34 53 99
Site internet : <http://www.agglo-st-etienne.fr>



Imprimé sur papier recyclé.



Vers un second contrat de rivière pour l'ensemble des communes de la



Le bassin versant du Gier

Vallée du Gier

Les représentants politiques des communes de la Loire et du Rhône se sont mis d'accord pour définir ce second contrat de rivière. Cette procédure nécessite une longue phase de concertation. La phase opérationnelle (mise en œuvre des actions identifiées) **devrait être effective en 2010.**

Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière ?

Un contrat de rivière repose sur une forte mobilisation des élus locaux, des riverains et des usagers (agriculteurs, pêcheurs, industriels...) sur un territoire cohérent, le bassin versant.

UNE NOUVELLE AVANCÉE POUR NOS RIVIÈRES

Le bassin versant du Gier a fait l'objet d'un premier contrat de rivière entre 1994 et 2001, alors porté par le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG). Malgré les améliorations apportées par ce contrat, des problèmes persistent dans notre vallée. Les élus locaux ont donc décidé d'engager un second contrat de rivière. Celui-ci est en cours de préparation ...

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

L'amélioration de la qualité des eaux, un enjeu toujours d'actualité.

Malgré l'amélioration constatée ces dernières années, la qualité du Gier et des affluents, en particulier sur leur partie aval, reste perturbée (pollution par l'azote et le phosphore, par les métaux lourds, les pesticides, les PCB...).

La gestion du risque d'inondation et d'érosion : la crue de 2003, bien présente dans les esprits.

Cet événement a permis une réelle prise de conscience de la nécessité de mener une politique de réduction du risque en parallèle des aménagements nécessaires et de prendre en compte la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire.



Crue de 2003 à Rive de Gier

La gestion des cours d'eau en été, un enjeu pour demain.

La ressource en eau souterraine est faiblement présente sur notre territoire. Nos rivières sont donc fortement sollicitées (4 barrages pour l'eau potable, de nombreuses retenues collinaires pour l'irrigation, des besoins en eau pour l'industrie...). Les débits de nos cours d'eau sont naturellement faibles en été et d'autant plus réduits par ces prélèvements et la qualité des milieux aquatiques n'en est que dégradée.



Exemple de retenue collinaire (ruisseau du Collenon)



Barrage du Dorlay

La qualité écologique des milieux aquatiques, une approche indispensable

La qualité des eaux perturbée, l'artificialisation de nos rivières, la présence d'espèces invasives comme la renouée du Japon, le manque d'eau... limitent la richesse de nos cours d'eau.



Le Gier entre l'autoroute A7 et la voie SNCF

La valorisation de nos rivières, un plus pour la vallée

L'amélioration du cadre de vie des populations locales peut passer par un retour à la rivière. Le patrimoine historique lié à l'eau et le patrimoine naturel peuvent faire l'objet de mise en valeur et contribuer à redonner une image positive de notre territoire.



Le Gier à proximité de la gare de Rive de Gier

Le second contrat de rivière, s'avère donc une nécessité et un outil adapté pour répondre à ces problèmes. D'autant plus que l'Europe oblige les États membres, à atteindre l'objectif du "bon état écologique" des cours d'eau pour 2015.

LA FINALITÉ

Afin de compléter le niveau de connaissance actuel, 7 études seront prochainement lancées au regard des enjeux du territoire. Le diagnostic préalablement établi et ces études devront permettre de définir un programme d'actions et de travaux détaillé, à mettre en œuvre sur 5 ans. Ceci afin de préserver, restaurer et valoriser les cours d'eau de notre vallée.

MAIS, QUI FAIT QUOI ?

Le bassin versant du Gier s'étend sur deux départements : le Rhône et la Loire.

Les communes situées sur le département de la Loire ont transféré leur compétence "rivière" depuis 2005 à **Saint-Étienne Métropole.**

Les communes du bassin versant situées sur le département du Rhône se sont regroupées fin 2007 au sein du **Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien (SIGR).** Elles lui ont confié l'élaboration du contrat de rivière.

Les représentants politiques de ces deux structures ont décidé de se réunir au sein d'un groupe de travail pour aboutir à un projet concerté et partagé garant de sa réussite.

Les deux structures participeront au coût des études et de l'animation du projet, lesquelles seront portées par la cellule rivière de Saint-Étienne Métropole.

UNE COPRÉSIDENTE ASSURÉE PAR



M. CROZET
Vice Président de Saint-Étienne Métropole
Maire de Doizieux



Mme D'ANIELLO ROSA
Présidente du Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien
Élue de Givors

Des élus représentatifs des différents secteurs géographiques de la vallée du Gier et de leurs problématiques



M. MICARD
Maire de Saint Romain en Gier



Mme JURY
Maire d'Echalas



M. OLLAGNIER
Élu de Saint Maurice sur Dargoire



M. ODIN
Maire de Genilac
Président du Syndicat des eaux du Dorlay



M. FRAIOLI
Maire Adjoint de Rive de Gier



M. CHATAGNON
Maire de la Grand Croix
Président du Syndicat d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier

Une opération coordonnée sur

côte
rochers

le Gier et ses affluents

Dans l'attente de l'élaboration du second contrat de rivière sur le bassin versant du Gier et de la mise en œuvre d'actions concrètes, les élus locaux ont affiché une volonté de maintenir des opérations d'entretien de la végétation des berges et du lit de nos cours d'eau.

Le Conseil Général de la Loire, au travers de sa politique départementale des rivières, permet en dehors des procédures du contrat de rivière, d'engager des actions d'entretien et de restauration des cours d'eau. Cette démarche est appelée "opération coordonnée".

Celle-ci a permis de définir un programme d'interventions pour les cinq années à venir (2007-2012) sur les communes du département de la Loire. Ces travaux concernent principalement les affluents qui ont montré au travers d'une étude de terrain détaillée, un manque d'entretien notable et un souhait des propriétaires de voir engager des interventions.

Les interventions consistent principalement en :

- La coupe sélective d'arbres et d'arbustes (morts, penchés, ...),
- L'enlèvement sélectif d'embâcles (bois morts, débris de végétaux) présents dans le lit de la rivière pouvant entraîner des risques d'inondation,
- Le débroussaillage,
- L'élimination par arrachage des espèces envahissantes telles que la renouée du Japon,
- Le ramassage des débris de diverses natures,
- La replantation de végétaux adaptés qui assurent la stabilité de la berge...

Pour permettre l'intervention de Saint-Étienne Métropole en domaine privé, l'opération coordonnée a été déclarée d'intérêt général. Les opérations inscrites dans le cadre de cette "opération coordonnée" bénéficient du soutien financier du Conseil Général de la Loire et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.



Invasion des berges du Gier par la renouée du Japon

Les programmes d'interventions :



Bassin versant du Gier

- Interventions réalisées fin 2007 - début 2008
- Interventions prévues fin 2008 - début 2009

Les travaux en rivière, qu'ils soient réalisés par la collectivité ou par le propriétaire, sont soumis à une réglementation et doivent être réalisés dans le respect de l'environnement.

Si vous souhaitez intervenir, ne procédez pas au démarrage de travaux avant d'avoir accompli les formalités administratives nécessaires auprès des instances compétentes et réceptionné les autorisations en conséquence.

À ce titre, vous pouvez contacter :

- La cellule rivière Gier de Saint-Étienne Métropole

(M. Grimal ou Mme Dallard) pour des conseils techniques et administratifs au 04 77 31 09 31

- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Loire en charge de la police de l'eau (M. Brachet) au 04 77 81 48 85

- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Rhône en charge de la police de l'eau (Mme Bonnafoux et M. Beaufile) au 04 72 61 38 14

L'entretien des cours d'eau



Coupe d'arbres sur le Gier

Pourquoi entretenir nos cours d'eau ?

La rivière est un milieu vivant qui évolue naturellement et en permanence. Elle se déplace, érode les berges et transporte les matériaux. Dans les eaux, sur les berges et dans la bande de végétation associée, des espèces animales et végétales cohabitent.

Cette végétation, appelée **"ripisylve"**, est essentielle. Elle assure de multiples fonctions :

- **une fonction épuratoire** : la végétation joue le rôle de filtre, de tampon. Elle absorbe des éléments chimiques, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité des eaux.
- **une fonction hydraulique** : une végétation en bon état et bien adaptée au bord de cours d'eau (aulnes, frênes, saules) joue un rôle de stabilisation des berges grâce à ses racines et limite les problèmes d'érosion. En période de crue, elle permet de freiner les écoulements en particulier sur l'amont des cours d'eau, mais elle ne doit pas être à l'origine d'embâcles (accumulation de branches, de bois créant un obstacle à l'écoulement des eaux), d'où la nécessité d'un entretien sélectif.
- **une fonction écologique** : la ripisylve est une zone de refuge, de reproduction et d'alimentation des espèces animales. Elle assure la continuité entre le milieu terrestre et aquatique.
- **une fonction paysagère**.

Qui doit entretenir les cours d'eau ?

Les berges et le lit du Gier et de ses affluents sont des propriétés privées. On parle ainsi de cours d'eau "non domaniaux". **Les propriétaires ont alors l'obligation d'assurer le bon écoulement des eaux et d'entretenir la végétation et les berges.**

Cependant, au fil du temps, l'entretien a été délaissé et nos rivières abandonnées. Ainsi, les arbres dépérissent, chutent dans la rivière et

peuvent créer des obstacles à l'écoulement, aggravant les risques de débordement en période de crue. Pour pallier au manque d'entretien et **si l'intérêt général a été démontré, la collectivité peut se substituer aux propriétaires riverains.**

Il est nécessaire au préalable de réaliser un diagnostic de l'état de la végétation des cours d'eau, d'évaluer l'enjeu au regard du contexte local (sécurité des habitations, attrait

paysager, richesse écologique, etc...) pour définir les zones nécessitant des opérations, la nature et la fréquence des interventions.

En effet, l'entretien n'est pas systématique. La présence de branches dans le lit de la rivière, lorsqu'elle n'entrave pas la circulation des eaux et que les activités riveraines ne sont pas menacées, participe à la diversité du milieu (cache pour les poissons, zone de ralentissement du courant...).

Les travaux d'entretien prévus chaque année peuvent être réalisés soit par l'équipe "rivière Gier" de Saint-Étienne Métropole (constituée de 9 agents quotidiennement sur le terrain) pour les communes de la Loire et par la brigade verte départementale pour les communes du Rhône, soit par des entreprises spécialisées pour des interventions plus lourdes.

Préserver la ressource en eau

Chacun à son niveau, peut participer à préserver la ressource en eau à travers des gestes quotidiens...

LA RIVIÈRE N'EST PAS UNE POUBELLE !

L'équipe rivière Gier nettoie depuis plusieurs années nos cours d'eau. Elle ramasse chaque année des volumes importants de déchets de natures diverses et variées (ordures ménagères, remblais, ferrailles, pneus, coupes de haies...etc). Même si la situation s'est fortement améliorée au fil du temps, **nous devons maintenir nos efforts**. Ne jetez rien dans la rivière.

Les déchèteries sont à votre disposition.

Pour les communes du territoire de Saint-Étienne Métropole : **tous les horaires au n° vert ou sur le site internet www.agglo-st-etienne.fr rubrique "préserver"** :



Pour les communes du Rhône, contactez votre mairie ou votre communauté de communes.

QUELQUES ASTUCES POUR ÉCONOMISER L'EAU

Éviter de faire couler l'eau inutilement, privilégier la douche au bain, le lave-vaisselle, couper l'eau lorsque vous vous lavez les dents...

Opter pour des systèmes de chasse d'eau à deux débits qui permettent de réduire le volume d'eau utilisé d'environ 15 litres par jour pour un foyer de deux personnes. Ou placer une bouteille pleine de sable ou d'eau dans le réservoir de la chasse d'eau de vos toilettes...

Vérifier qu'aucun robinet ne fuit : un écoulement goutte à goutte peut faire dépenser environ 35 m³ d'eau par an.

Équiper vos robinets de réducteurs de débits : mitigeur, aérateur, économiseur ou mousseur.

Penser à récupérer l'eau : lorsque vous rincez les légumes, ou que vous patientez pour faire venir l'eau chaude... L'eau que vous récupérez servira par exemple à arroser vos plantes.

Récupérer les eaux pluviales pour arroser votre jardin ou laver votre voiture. Une toiture de 100 m² permet de récupérer annuellement 70 m³ d'eau environ.